

PLAN ÉTUDIANT : DECRYPTAGE

Depuis quelques années les enseignants-chercheurs sont incités à estimer les capacités d'accueil de chaque formation et à saisir cette valeur dans le logiciel APB. Dans certaines filières, les capacités d'accueil se sont révélées inférieures au nombre de demandes, ce qui a conduit à la non-affectation par APB d'un nombre d'étudiants important dans les universités cet été. Une concertation a alors été lancée par le ministère le 11 septembre. Le rapport a été remis le 19 octobre et le ministère a rendu officiel le 30 octobre son « Plan étudiants » et élaboré un projet de loi qui va être débattu à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une « procédure accélérée » commençant le 12 décembre.

Les motifs avancés pour un tel Plan sont :

- un **afflux massif d'étudiants**. Effectivement de 30 à 60 000 étudiants supplémentaires chaque année depuis 2012, afflux prévisible car lié au boom démographique de la fin des années 1990 au début des années 2000, mais également lié à l'attrait croissant des filières universitaires pour les bacheliers, contrairement aux discours.
- la qualité **injuste et absurde du tirage au sort**, que tout le monde reconnaîtra, mais qui a été une pratique très marginale.
- le **taux d'échec élevé en premier cycle universitaire** qui serait dû au fait que les étudiants sont mal orientés ou n'ont pas le niveau requis. A ce taux de 60% ou au taux d'abandon parfois utilisé, on fait dire ce qu'ils ne disent pas (cf interview de la sociologue Sophie Orange sur le site d'Alternatives économiques en date du 24 novembre), en oubliant de nous indiquer que le phénomène du décrochage existe aussi en classes prépas et en STS, sans que cela fasse débat, et que, malgré tout, 80% des étudiants qui s'inscrivent à l'université en sortent avec un diplôme universitaire. Une partie importante du taux dit d'échec correspond donc à des réorientations.

Une nouvelle plate-forme, Parcoursup, va remplacer APB. Les élèves de terminale ne feront plus au maximum 26 vœux hiérarchisés mais **10 vœux non hiérarchisés** auxquels ils devront joindre **pour chacun une lettre de motivation** (et ce avant le 13 mars !). Chaque classe de terminale aura non plus un mais deux professeurs principaux qui accompagneront individuellement les lycéens dans ces choix (avec 3000 étudiants ambassadeurs en service civique...), alors que les professeurs ne sont formés ni à l'orientation ni à la connaissance des métiers et des formations, et que rien n'est prévu pour l'augmentation des conseillers d'orientation (aujourd'hui appelés psychologues de l'éducation nationale) au nombre en moyenne nationale de 1 pour 1 200 lycéens. Les conseils de classe émettront au deuxième trimestre un avis pour chacun des 10 vœux de chaque élève, entériné par le chef d'établissement et transmis aux établissements d'enseignement supérieur (ES) concernés via la « fiche Avenir ». Une commission d'accès à l'ES sera mise en place sous l'autorité du recteur, elle réunira des chefs et responsables d'établissement du secondaire et du supérieur et des représentants des collectivités territoriales. « Elle aura la charge de rendre cohérente la carte de toutes les formations supérieures de la région académique et de mieux l'articuler aux besoins socio-économiques du territoire ». C'est également cette commission qui aura la charge d'identifier une formation pour les bacheliers qui n'obtiennent pas de réponse positive lors de la procédure d'affectation. L'article 2 du projet de loi « étend l'accès prioritaire des meilleurs bacheliers, par séries et spécialités, à l'ensemble des formations de l'ES public », tandis que le pourcentage des élèves bénéficiant de cet accès prioritaire sera fixé par décret. Les établissements de l'ES devront, entre le 4 avril et la fin mai, donner un avis pour chacun des vœux émis, ces avis peuvent être : oui, oui si (cf plus loin) ou en attente. 10 vœux pour 700 000 lycéens en terminale cela représente **7 millions d'avis à donner**. Le Snesup national estime le **temps de travail nécessaire de 450 à 1 600 équivalent temps plein**.

Les lycéens se prononceront fin mai « au fil de l'eau » sur les réponses positives. Des spécialistes d'APB s'inquiètent déjà, avec 10 choix non hiérarchisés, du fort risque d'allongement des listes et temps d'attente (article du Monde du 16/11). Pour faire ces choix « éclairés », les lycéens bénéficieront de l'information des « attendus » des formations, de leur taux de réussite par série de bac...

Les « attendus » sont « les connaissances fondamentales et les compétences nécessaires à la réussite des étudiants ». Ces attendus servent de référentiel pour les avis donnés par les établissements de l'ES et comme critères de sélection dans les « filières en tension » (STAPS, psychologie, droit, PACES). Le Plan étudiant en sa page 20 fournit un exemple d'attendus pour STAPS, au nombre de 4 : 1. Disposer de compétences scientifiques (attestées par la filière de bac et les notes obtenues dans les matières scientifiques en première et terminale) ; 2. Disposer de compétences en matière d'expression écrite (attestées par les notes obtenues au bac de français et dans les matières philosophie, histoire, SES en première et terminale) ; 3. Disposer de compétences sportives ; 4. Avoir eu un investissement associatif (!). On le voit clairement, pour les élèves qui n'ont pas été orientés en filière professionnelle à l'issue de la 3^{ème}.

les choix se jouent alors en classe de seconde et les notes en 1^{ère} et terminale seront déterminantes. **Le Plan étudiant met à mal la possibilité de rebattre les cartes qu'offrait le premier cycle universitaire.** En étant ouvert à tous, il permettait à un certain nombre d'étudiants de découvrir de nouveaux possibles ou simplement de faire mûrir leur projet de formation. A la réunion du 16 novembre des VP CFVU, le ministère a annoncé des cadrages nationaux très généraux par discipline pour début décembre actuellement travaillés par les conférences de doyens (pour une licence de maths « avoir un bon niveau en math ») qui seront déclinés par établissement : chacun pourra préciser ce qu'il entend par « bon niveau en math ». **Le « niveau » exigé à l'entrée de chaque université sera donc différent.** Chaque filière de chaque université doit formuler ses attendus en 3 500 caractères espace compris ;-) devant être saisis sur la nouvelle plateforme avant le 13 janvier.

Le baccalauréat est une condition nécessaire mais plus suffisante pour accéder à l'université dans la filière de son choix, tandis que les pourcentages réservés aux « meilleurs bacheliers » le font plus ressembler à un concours qu'à un diplôme.

À l'université : « Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée ». L'arrêté relatif à la Licence » du 1^{er} août 2011 va être modifié (annonce à la réunion du 16 novembre des VP CFVU) en s'appuyant sur le processus de Bologne : la licence c'est 180 crédits et non pas 3 ans, ces 180 crédits pourront être obtenus sur une période de 2 à 4 ans : « premier cycle sur mesure, personnalisé et modulable », le mot d'ordre est à la « personnalisation des parcours ». Pour ce faire, un « contrat de réussite pédagogique » sera signé avec chaque étudiant arrivant en L1 et un directeur des études par « grand champ disciplinaire (?) » « sera en charge du suivi de chaque contrat » et du « dialogue avec chaque étudiant ». Nos directeurs des études de probablement « petits champs disciplinaires » déjà surchargés apprécieront. Les étudiants qui auront obtenu un avis « Oui si » pourront par exemple être obligés de suivre une mise à niveau, potentiellement d'une année, ou de réaliser leur licence avec un accompagnement. « La mise en place de cet accompagnement spécifique est une liberté donnée à chaque établissement en fonction de ses moyens » (réunion du 16 novembre des VP CFVU).

L'étudiant choisit ses cours et obtient son diplôme lorsqu'il a validé le nombre requis de crédits ; il **s'inscrit ainsi à l'UE et non plus à l'année** ou au semestre. Ce système suppose une grande maîtrise par l'étudiant du dispositif de formation, il est évidemment pénalisant pour les étudiants les moins aguerris, à moins qu'ils soient tous accompagnés individuellement de très près (cf plus haut). Les problèmes de cohérence pédagogique que cela soulève pourraient être limités par le paramétrage de l'application de maquettage de l'offre de formation (obligation d'avoir obtenu telle UE pour être autorisé à s'inscrire dans telle autre, etc.), mais on imagine sans peine l'usine à gaz et le travail demandé pour la mettre en place... à la rentrée 2018. Ce mode d'inscription à l'UE impliquerait, d'après le ministère, **la fin de la compensation** entre UE dans le cadre d'un semestre et entre semestres dans le cadre de l'année. Alors que rien n'empêcherait a priori une compensation 1 an ou 2 ans après, sauf les moyens humains des universités pour l'assumer. Et, plutôt qu'imaginer des licences en 2 ans, il serait plus intéressant de promouvoir et faciliter les doubles licences.

Moyens financiers dédiés à ces réformes. Le gouvernement annonce un « engagement financier massif de l'Etat de près d'un milliard d'euros sur le quinquennat ». 450 millions iront dans le Programme d'investissement Avenir n°3. Les autres 500 millions (sur 5 ans, donc 100 millions par an, soit 1% d'augmentation du budget de l'ensemble des établissements) iront aux établissements pour financer l'investissement des directeurs d'étude, la mise en place du nouveau 1^{er} cycle, la reconnaissance de l'engagement pédagogique dans la progression des carrières ; ils seront attribués aux établissements sur projets. 40 000 étudiants supplémentaires chaque année sont attendus par les projections du ministère pour les 5 années à venir et l'inflation est estimée à environ 1% donc, **la dépense par étudiant peut ainsi continuer à baisser (elle a chuté de près de 10% entre 2008 et 2018, cf le blog de Thomas Piketty et son article « Budget 2018: la jeunesse sacrifiée ») et la charge de travail à s'alourdir de manière impressionnante par la mise en œuvre de cette réforme.**

Nous pouvons pour conclure reprendre les termes du secrétaire général du Snesup : « **C'est un projet conservateur, inégalitaire, austéritaire, anxigène et bureaucratique** ».

Des élus du Collectif *Désirs* de l'UFR ALLSH d'Aix-Marseille Université

Qui vous invitent pour en débattre à une

ASSEMBLEE GENERALE

de la communauté universitaire

(Etudiants, BIATSS, Enseignants-chercheurs, Chercheurs) de tous les sites
à Aix-en-Provence, UFR ALLSH, le mardi 5 décembre à 12h dans l'Amphi 2